

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS-

Siège social :56 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Anis SMAOUI (Cabinet ICCA) et Wajdi GUERFALA (Groupement CWG-CRD).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Unité :en KDT)

ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	20 053	11 861	8 192
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	226 880	264 239	-37 359
AC3- Créances sur la clientèle	3.3	1 294 916	1 191 249	103 667
AC4- Portefeuille –titres commercial		-	-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	3.4	1 415	1 604	-189
AC6- Valeurs immobilisées	3.5	8 753	7 068	1 685
AC7- Autres actifs	3.6	34 322	37 612	-3 290
Total Actifs		1 586 339	1 513 633	72 706

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
PA1- Banque centrale et CCP	4.1	1 875	1 995	-120
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers(*)	4.2	77	77	-
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	22 267	19 895	2 372
PA4- Emprunts et ressources spéciales	4.4	1 380 090	1 304 834	75 256
PA5- Autres passifs	4.5	89 209	98 596	-9 387
Total Passifs		1 493 518	1 425 397	68 121

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
1- Capital		60 000	60 000	-
2- Réserves		9 026	7 504	1 522
3- Autres capitaux propres		-	-	-
4- Résultats reportés		19 295	11 558	7 737
5- Résultat de la période		4 500	9 174	-4 674
Total Capitaux propres	4.6	92 821	88 236	4 585
Total Passifs et Capitaux Propres		1 586 339	1 513 633	72 706

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Unité : en KDT)

LIBELLE	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Passifs Eventuels				
HB 1-Cautions, avals et autres garanties données	6.1	648	595	53
HB 2-Crédits documentaires		-	-	-
HB 3-Actifs donnés en garanties		-	-	-
Total Passifs éventuels		648	595	53
Engagements donnés				
HB 4-Engagements de financements donnés	6.2	87 310	110 076	-22 766
HB 5-Engagements sur titres		-	-	-
Total Engagements donnés		87 310	110 076	-22 766
Engagements reçus				
HB 6-Engagements de financements reçus	6.3	72 692	61 114	11 578
HB 7-Garanties reçues	6.4	1 257 442	1 157 353	100 089
Total Engagements reçus		1 330 134	1 218 467	111 667

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Unité : en KDT)

LIBELLE	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
I- Produits d'exploitation Bancaire				
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	5.1	46 780	51 859	-5 079
PR 2-Commissions	5.2	5 748	6 256	-508
PR 3-Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		3	3	-
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement		-	-	-
Total Produits d'exploitation bancaire		52 531	58 118	-5 587
II- Charges d'exploitation Bancaire				
CH 1-Intérêts et charges assimilées	5.3	-6 043	-6 140	97
CH 2-Commissions encourues		-	-	-
CH 3-Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-	-
Total charges d'exploitation Bancaire		-6 043	-6 140	97
Produit net Bancaire = (I-II)		46 488	51 978	-5 490
PR 5\CH 4-Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances Hors Bilan et passifs	5.4	-6 556	-5 834	-722
PR 6\CH 5- Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.5	-167	-296	129
PR 7- Autres produits d'exploitation		293	119	174
CH 6- Frais de personnel	5.6	-19 960	-19 011	-949
CH 7- Charges générales d'exploitation	5.7	-6 821	-7 473	652
CH 8- Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur immobilisations		-1 848	-1 411	-437
Résultat d'exploitation		11 429	18 072	-6 643
PR 8\CH 9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	5.8	178	44	134
CH 11- Impôt sur les bénéfices	5.9	-4 538	-8 236	3 698
Résultat des activités ordinaires		7 069	9 880	-2 811
PR 9\CH 10- Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires	6	-2 569	-706	-1 863
Résultat Net de la période		4 500	9 174	-4 674
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-	-
Résultat après modifications comptables		4 500	9 174	-4 674

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 20**

(Unité : en KDT)

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019	Variation
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	51 754	56 917	-5 163
Charges d'exploitation bancaire décaissées	- 307	- 71	-236
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-90 282	-43 458	-46 824
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	562	-7 227	7 789
Titres de placement	-	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-19 737	-18 920	-817
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-25 436	-23 833	-1 603
Impôt sur les bénéfices	-11 574	-6 139	-5 435
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-95 018	-42 731	-52 287
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-3 533	-1 259	-2 274
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-3 533	-1 259	-2 274
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'action	-	-	-
Remboursement d'emprunts	-6 896	-8 390	1 494
Augmentation / diminution ressources spéciales	76 416	87 211	-10 795
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	69 520	78 821	-9 301
VARIATION DE TRESORERIE			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-29 031	34 831	-63 862
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	273 396	238 565	34 831
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	244 365	273 396	-29 031

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité créée le 22 Décembre 1997, a pour objet de :

- D'ancrer la culture de l'auto emploi et de la prise de l'initiative ;
- De créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- D'intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- De consolider l'effort des associations pour le développement.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit:

(Exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Montant total	Part en capital
<u>Publics</u>	<u>4 153 613</u>	<u>10</u>	<u>41 536 130</u>	<u>69,23%</u>
Etat Tunisien	3 550 933	10	35 509 330	59,18%
Personnes Morales Publiques	602 680	10	6 026 800	10,04%
- CNSS	176396	10	1 763 960	2,94%
- OACA	100 000	10	1 000 000	1,67%
- STIR	100 000	10	1 000 000	1,67%
- CNAM	73 704	10	737 040	1,23%
- OCT	50 000	10	500 000	0,83%
- ONPT	50 000	10	500 000	0,83%
- ETAP	50 000	10	500 000	0,83%
- Société El Bouniane	2 580	10	25 800	0,04%
<u>Privés</u>	<u>1 846387</u>	<u>10</u>	<u>18 463870</u>	<u>30,77%</u>
Personnes Morales	249 620	10	2 496 200	4,16%
Personnes Physiques	1 596 767	10	15 967 670	26,61%
<u>Total</u>	<u>6 000 000</u>	<u>10</u>	<u>60 000 000</u>	<u>100%</u>

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des débloquages des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des Provisions individuelles

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application, de ces taux, est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS. Cet abattement n'est pas pris en compte pour les créances dont les demandes d'indemnisation ont été refusées par le FNG.

Cependant et pour l'exercice en cours la banque a constaté une provision collective sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1), et ce conformément à la circulaire de la BCT 2012-02 du 11 janvier 2012.

C. Détermination des Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2021-01 du 11 janvier 2021, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17/12/1991.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2016-2020.
- Les taux de migration historiques de chaque groupe sont majorés par des taux pour chaque secteur tel que fixé par la circulaire.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2021-01.

D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation des provisions additionnelles par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titres de la banque est composé par des titres de participations et des titres de placement.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seules les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2008/492 du 25/02/2008 :

* Logiciel et matériels informatiques	33%
* Matériel de transport	20%
* MMB	20%
* Agencements et aménagements	10%
* Constructions	5%

2.2.5 Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS FNE Microprojets et les autres ressources.

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE
- Art 11 Loi de Finance 2017
- ONA-FR
- INTILAK

C2- Emprunt extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres principales ressources

- Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors.
- CPG
- ETAP
- QFF

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les intérêts conventionnels sur crédits à recevoir de la clientèle constatés lors du déblocage du crédit.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020:

L'année 2020 a été marquée par une contraction de l'économie due à la pandémie de COVID-19 plusieurs faits ont marqué l'exercice 2020 :

▪ La décision de report des échéances des crédits bancaires

Dans le but d'atténuer les répercussions économiques de la crise du Coronavirus la BCT a mis en place :

- des mesures en faveur des entreprises économiques (circulaire n°2020-06) le report des échéances du 01 Mars 2020 au 30 septembre 2020 automatique pour les créances classe 0 et 1 et au cas par cas pour les créances classées (2 et 3).
- des mesures en faveur des particuliers (circulaires n°07 et 08-2020) le report des échéances du 01 avril 2020 au 30 Juin 2020 de façon automatique.

▪ Mise en place du module rééchelonnement.

La Banque a mis en place au niveau de son global bancaire le module rééchelonnement qui permet l'application des nouvelles dispositions de la BCT relatives au report des échéances.

- **Mise en place du module contentieux.**

La Banque a commencé l'exploitation du nouveau module contentieux intégré dans son global bancaire qui permet un suivi du précontentieux, du contentieux et du FNG. Ce module permet également la comptabilisation des engagements contentieux ainsi que les frais des auxiliaires de justices.

- **La contribution sociale solidaire**

Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi n°2019-78 de la 23/12/2019 portant loi de finances pour l'année 2020, la BTS a constaté une contribution sociale solidaire au profit du budget de l'Etat d'un montant de 389 KDT. Cette contribution correspond à 3% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

- **La contribution conjoncturelle au budget de l'Etat au titre du COVID 19**

Conformément aux dispositions du Décret N° 30-2020 du 10 Juin 2020, la BTS a constaté une contribution conjoncturelle au budget de l'Etat COVID 19. Cette contribution correspond à 2% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'année 2019 et 2020 soit respectivement 470 KDT et 259 KDT.

- **La participation de la BTS à une donation suite à la mise en place par le ministère des finances d'un fonds de lutte contre le coronavirus pour un montant de 1,2 MD.**

- **La constitution d'une provision exceptionnelle au titre du seuil de contentieux utile**

La Banque a constitué en 2020 une provision exceptionnelle d'un montant de 608 mD au titre du seuil de contentieux utile pour les montants des encours de crédit à risque inférieurs ou égale à 900 dinars.

NOTE N°3 : BILAN ACTIF

3-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **20 053KDT** contre **11 861KDT** au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Caisse	186	57	129
CCP exploitation	8 223	9 060	-837
CCP agences BTS	8	19	-11
CCP versement TOUMOUEH	136	-	136
Comptes chez la Banque Centrale de Tunisie	11 501	2 724	8 777
TOTAL	20 053	11 861	8 192

3-2. Créances sur les établissements bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **226 880KDT** contre **264 239 KDT** au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Avoirs chez les établissements bancaires	(1)	42	55	-13
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	(2)	226 000	262 200	-36 200
Créances rattachées	(2)	838	1 984	-1 146
TOTAL		226 880	264 239	-37 359

3-2-1. Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	≤ 3 mois	3mois-6mois	6mois -1an	> 1 ans	Total
Avoirs chez les établissements bancaires	42	-	-	-	42
Prêts aux établissements Financiers	226 000	-	-	-	226 000
Créances rattachées	838	-	-	-	838
TOTAL	226 880	-	-	-	226 880

3-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **1 294 916 KDT** contre un solde de **1 191 249 KDT** au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Échéances non échues		897 072	865 554	31 518
Crédits sur ressources ordinaires	(1)	30 715	47 284	-16 569
Crédits sur ressources spéciale	(2)	866 356	818 270	48 086
Échéances impayés sur ressources ordinaires		55 412	169 756	-114 344
Crédits impayés en Principal	(3)	49 693	150 166	-100 473
Intérêts impayés	(4)	5 718	19 590	-13 872
Échéances impayés sur ressources spéciales		135 235	238 694	-103 459

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Crédits impayés en Principal	(5)	117 208	216 463	-99 255
Intérêts impayés	(6)	18 028	22 231	-4 203
Comptes débiteurs	(7)	2 518	3 701	-1 183
Créances contentieuses (*)		304 160	-	304 160
Créances rattachées aux comptes de la clientèle (**)		3 825	2 698	1 127
Intérêts échus (**)	(8)	1 342	782	560
Profit échus		398	120	278
Intérêts courus non échus		1 631	1 531	100
Profit courus non échus		454	265	189
Couvertures comptables (**)		-103 306	-89 154	-14 152
Agios réservés (**)	(9)	-50 694	-42 418	-8 276
Provisions sur crédits	(10)	-51 240	-45 729	-5 511
Intérêts à recevoir sur ressource spéciale (Gestion pour compte) (**)	(11)	-1 372	-1 007	-365
TOTAL NET		1 294 916	1 191 249	103 667

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

(**)Les chiffres du 31/12/2019 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la nouvelle présentation au niveau des états financiers, le retraitement a porté sur la distinction des intérêts gestion pour compte des agios réservés

3-3-1. Crédits sur ressources ordinaires :

Ce compte enregistre un montant de **30 715KDT** au 31 Décembre 2020 contre un montant de **47 284KDT** au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Crédits Agence Succursale	16 338	16 186	152
Crédits sur ressources ordinaires	11 525	28 455	-16 930
Crédits de consolidation sur ressources ordinaires:	2 852	2 643	209
TOTAL	30 715	47 284	-16 569

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

3-3-2. Crédits sur ressources spéciales:

Ce compte enregistre un montant de **866 356KDT** au 31 Décembre 2020 contre un montant de **818 270KDT** au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Financement sur Emprunt	(a)	302 810	283 261	19 549
Financement Gestion pour Compte	(b)	563 546	535 009	28 537
TOTAL		866 356	818 270	48 086

a-Financement sur Emprunt:

Les Crédits financés à partir d'emprunts se présentent comme suit:

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Crédits sur la ligne FNE		141 107	134 139	6 968
Crédits sur la ligne art11 LF2017		32 361	18 618	13 743
Crédits FADES2		64 721	80 996	-16 275
Crédits sur la ligne BID	(i)	64 621	49 508	15 113
TOTAL		302 810	283 261	19 549

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

(i) Les crédits accordés sur les lignes de financement BID se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Financement Mourabaha	32 623	33 859	-1 236
Profits Mourabaha constatés d'avance	-5 975	-6 000	25
Financement Ijara	37 973	21 649	16 324
TOTAL	64 621	49 508	15 113

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

b-Financement dans le cadre de la Gestion pour Compte:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Lignes de crédits servies aux Associations de MC	291 735	266 968	24 767
Dotation FONAPRAM	106 022	114 689	-8 667
Dotation FOSDAP	608	1 255	-647
Crédits ONA	13 548	15 330	-1 782
Crédits ETAP Autofinancement	1 025	1 297	-272
Crédits INTILAK	88 871	87 946	925
Crédits AF-BG-TUNISIA LTD	146	153	-7
Crédits AF-STORM	80	200	-120
Dotation QFF	445	1 039	-594
Dotation Entreprise Solidaire	143	181	-38
Crédits Prêt Participatif (LFC 2015)	7 921	8 805	-884
Crédits Programme MAF	11 997	12 658	-661
Crédits Programme BTP	15 159	17 401	-2 242
Crédits Programme CPG	3 324	4 302	-978
Crédits Programme ETAP Autofinancement Kebili	384	513	-129
Crédits Programme PNUD	253	356	-103
Crédits Programme GREEN START UP	1 903	1 916	-13
Crédits Programme START UP education	9 482	-	9 482
Crédits Programme START UP commune	752	-	752
Crédits Programme MAF Covid-19	9 748	-	9 748
TOTAL	563 546	535 009	28 537

(*)Ces variations sont dues aux reclassements des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

3-3-3. Crédits impayés en Principal sur Ressources Ordinaires :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources ordinaires au 31 Décembre 2020, a atteint **49 693 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Crédits Agence Impayés	415	892	-477
Crédits sur Res. Ord. Impayés	46 455	145 080	-98 625
Crédits P.C.F impayés	2 630	4 183	-1 553
Crédits Consolidés impayés	193	11	182
TOTAL	49 693	150 166	-100 473

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

3-3-4. Intérêts impayés sur Ressources Ordinaires :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Intérêts impayés sur ressources ordinaires	5 342	19 188	-13 846
Intérêts impayés P.C.F	201	259	-58
Intérêts impayés clients agence	64	133	-69
Intérêts impayés sur crédits consolidés	112	11	101
TOTAL	5 718	19 590	-13 872

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

3-3-5. Crédits impayés en Principal sur Ressources Spéciales :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources spéciales au 31 Décembre 2020, a atteint **117 208 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
a-Impayés sur Emprunt :	70 967	120 979	-50 012
Crédits sur la ligne FNE impayés	52 234	104 005	-51 771
Crédits FADES2 impayés	9 282	10 157	-875
Crédits BID impayés	821	1 690	-869
Financement MOURABAHA impayés	2 805	1 964	841
Financement IJARA impayés	848	77	771
Crédits Art11 LF2017 impayés	4 977	3 086	1 891
b-Impayés Gestion pour Compte :	46 241	95 484	-49 243
Dotations FONAPRAM impayée	24 617	75 997	-51 380
Crédits FOSDAP impayés	149	631	-482
Crédits ONA impayés	16 614	14 663	1 951
Crédits BTP impayés	611	386	225
Crédits QFF impayés	515	712	-197
Crédits INTILAK impayés	1 646	1 579	67
Crédits ETAP Autofinancement impayés	117	162	-45
Crédits BG impayés	15	19	-4

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Dotation MAF impayés	1 735	1 270	465
Dotation Entreprise Solidaire impayés	46	31	15
Crédits STORM MPJ impayés	28	19	9
Crédits PNUD impayés	60	6	54
Crédits GREEN START UP impayés	42	7	35
Crédits GREEN START UP éducation	40	-	40
Crédits Programme MAF Covid-19 impayés	7	-	7
TOTAL	117 208	216 463	-99 255

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

3-3-6. Intérêts impayés sur Ressources Spéciales :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
a-Intérêts impayés sur Emprunt (**):	17 009	21 260	-4 251
Intérêts impayés FNE (**)	10 371	17 325	-6 954
Impayés sur frais BID	69	161	-92
Intérêts impayés FADES2	3 331	2 631	700
Profits Mourabaha impayés	1 063	769	294
Profits IJARA impayés	873	42	831
Intérêts impayés art11 LF 2017	1 302	332	970
b-Intérêts impayés Gestion pour Compte (**):	1 019	971	48
Intérêts impayés ONA	876	710	166
Intérêts impayés FOSDAP	48	233	-185
Intérêts impayés BTP	65	22	43
Intérêts impayés GREEN START UP	9	6	3
Intérêts impayés START UP éducation	21	-	21
TOTAL(**)	18 028	22 231	-4 203

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

(**)Les chiffres du 31/12/2019 ont été retraités pour les besoins de comparabilité suite à la correction de l'affectation de 271mD sur le fonds FNE au lieu du fonds QFF.

3-3-7. Clients comptes débiteurs:

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
COMPTE CHEQUE	207	352	-145
COMPTE COURANT	576	561	15
COMPTE COURANT ASSOCIATION	46	38	8
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS	804	728	76
COMPTE SPECIAL MPJ	574	1 625	-1 051
COMPTE SPECIAL PCF	312	397	-85
TOTAL	2 518	3 701	-1 183

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

3-3-8. Intérêts échus:

Ce compte enregistre les intérêts échus au 31 Décembre 2020. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Intérêts échus sur ressources ordinaires	25	77	-52
Intérêts échus sur crédit FNE	604	377	227
Intérêts échus sur crédits agence	5	2	3
Frais échus sur crédit BID	0	0	0
Intérêts échus sur crédit FADES2	411	232	179
Intérêts échus sur crédit Art 11 LF2017	191	37	154
Intérêts échus sur crédit de consolidation	33	21	12
Intérêts échus sur crédit gestion pour compte	74	36	38
TOTAL	1 342	782	560

3-3-9. Agios réservés :

Ce compte enregistre les intérêts et profits réservés au 31 Décembre 2020. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Agios réservés sur ressource ordinaire	<u>20 571</u>	<u>20 481</u>	<u>90</u>
Agios réservés sur crédit M.T	19 408	19 600	-192
Agios réservés sur PCF	251	259	-8
Agios réservés sur Clients succursale	498	441	57
Agios réservés sur crédits consolidés	414	181	233
Agios réservés sur ressource spéciale (Emprunt)	<u>30 123</u>	<u>21 937</u>	<u>8 186</u>
Agios réservés sur frais BID	155	161	-6
Agios réservés sur FNE (*)	20 537	17 635	2 902
Agios réservés sur FADES2	4 883	2 870	2 013
Agios réservés sur art 11 LF2017	1 874	369	1 505
Profits Réservés sur Financement Mourabaha	1 535	848	687
Profits Réservés sur Financement IJARA	1 139	54	1 085
TOTAL	50 694	42 418	8 276

3-3-10. Provisions sur crédits:

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés dont le risque final est supporté par la banque. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation (*)
Provision crédit contentieux	26 519	-	26 519
Provisions crédit M.T	5 846	20 691	-14 845
Provisions crédit FNE	8 476	14 658	-6 182
Provisions crédit art11 LF2017	1 266	422	844
Provisions crédit consolidé	218	159	59

Provisions crédit Agence (*)	433	844	-411
Provisions comptes débiteurs	1 166	2 420	-1 254
Provisions crédit PCF	281	437	-156
Provisions crédit BID	82	169	-87
Provisions crédit FADES2	2 870	2 521	349
Provisions sur Financement Mourabaha	1 556	790	766
Provisions crédit QFF	164	237	-73
Provisions collective	2 270	2 270	0
Provision additionnelle	94	110	-16
TOTAL	51 240	45 729	5 511

(*)Ces variations tiennent compte d'un reclassement des créances au contentieux suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

3-3-11. Intérêts à recevoir sur ressource spéciale (Gestion pour compte):

Ce compte enregistre les intérêts à recevoir sur les fonds gérés pour le compte d'autrui. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Intérêts à recevoir sur ONA (*)	984	736	248
Intérêts à recevoir sur FOSDAP (*)	255	234	21
Intérêts à recevoir sur BTP	75	29	46
Intérêts à recevoir sur GREEN START UP	11	8	3
Intérêts à recevoir sur START UP éducation	47	-	47
TOTAL	1 372	1 007	365

3-4. Portefeuille titres d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **1 415 KDT** et se détaille comme suit 1 392 KDT titre de participation et 23 KDT au titre de l'emprunt obligataire :

3-4-1 Titres de participation:

Désignation	Montant brut	Provision	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Société tunisienne de garantie	20	-	20	20
Societe sidco	365	-216	149	171
Societe sodis sicar	391	-249	142	226
SIBTEL	70	-	70	70
Societe FRDCM	175	-175	-	-
Societe sodino	2 084	-1 072	1 011	1 073
TOTAL	3 105	-1 712	1 392	1 560

3-4-2. Emprunt Obligataire:

Désignation	Principal	Créances rattachées	Total
Emprunt obligataire de l'Etat 2014	20	3	23

3-5. Valeurs immobilisées

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 Décembre 2020 à **8 753 KDT** contre **7 068 KDT** au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Logiciel Informatique	1 753	1 579	174
Fonds de commerce	26	26	-
Immobilisations en cours	15	90	-75
Matériel Informatique	5 506	2 594	2 912
Matériel de Transport	2 072	2 314	-242
Mobilier et Matériel de Bureau	2 869	2 744	125
Terrains	1 439	1 439	-
Constructions	5 608	5 608	-
Agencements, Aménagements et Installations	4 412	4 036	376
Total immobilisations Brutes	23 700	20 431	3 269
Amortissements	-14 947	-13 363	-1 584
Total immobilisations nettes	8 753	7 068	1 685

Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2020 (en dinars)

Désignation	Valeurs Brutes 31/12/2019	Acquisitions	cessions	Valeurs Brutes 31/12/2020	Taux %	Amort. cumulés 31/12/19	Dotations 31/12/2020	cessions	Amort. cumulés 31/12/2020	VCN au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles										
Immobilisations incorporelles en cours	74 083			4 296	0%					4 296
Fonds de commerce	26 102			26 102	5%	15 168	1 309		16 476	9 625
Software-logiciels	1 578 544	174 469		1 753 013	33%	1 317 188	155 582		1 472 769	280 243
Total Immobilisations incorporelles	1 678 728	174 469	0	1 783 410		1 332 355	156 890	0	1 489 245	294 165
Immobilisations corporelles										
Immobilisations corporelles en cours	16 226			10 329	0%					10 329
Mobilier de bureau	2 744 331	125 073		2 869 428	20%	2 143 699	290 614		2 434 313	435 115
Matériel de transport et de signalisation	2 313 512	22 500	264 076	2 071 937	20%	1 565 681	250 464	264 076	1 552 070	519 867
Hardware-matériels et accessoires informatiques	2 594 367	2 911 170		5 505 513	33%	2 302 539	587 618		2 890 157	2 615 356
Aménagement Agencement et Installations	4 036 431	365 820		4 412 078	10%	2 555 732	281 156		2 836 888	1 575 191
Construction	5 607 840			5 607 840	5%	3 463 033	281 160		3 744 194	1 863 647
Terrains	1 439 399			1 439 399	0%	0			0	1 439 399
Total Immobilisations corporelles	18 752 105	3 424 562	264 076	21 916 523		12 030 686	1 691 011	264 076	13 457 621	8 458 902
Total Actif Immobilisé	20 430 834	3 599 031	264 076	23 699 933		13 363 041	1 847 902	264 076	14 946 867	8 753 067

3-6. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **34 322 KDT** contre **37 612 KDT** au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Sièges, succursales et agences		<u>294</u>	<u>173</u>	<u>121</u>
Comptes centraux et liaisons		294	173	121
Comptes d'attente et de régularisation		<u>1 294</u>	<u>8 939</u>	<u>-7 645</u>
Comptes d'attente et de régularisation		311	233	78
Valeur en compensation		456	8 182	-7 726
Compte Achat IJARA		527	524	3
Créances sur le Personnel		<u>5 432</u>	<u>5 127</u>	<u>305</u>
Débiteurs divers		<u>27 381</u>	<u>23 461</u>	<u>3 920</u>
Créance sur l'Etat	(1)	9 669	14 365	-4 696
Etat, impôts et taxes		8 122	546	7 576
Intermédiaire en bourse		29	70	-41
Subvention PCF		37	37	-
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		5 070	4 544	526
Commissions de gestion à recevoir ONA		3 072	2 701	371
Commissions de gestion à recevoir INTILAK		1 288	1 109	179
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP		81	77	4
Commissions de gestion à recevoir FONDS SPECIFIQUE MNISTERE EMPLOI		13	12	1
Autres éléments actifs		<u>18</u>	<u>9</u>	<u>9</u>
Compte des stocks		18	9	9
Provision pour risque divers	(2)	<u>-97</u>	<u>-97</u>	-
TOTAL		34 322	37 612	-3 290

(1) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat:

- 9 669 KDT dans le cadre de l'abandon de crédits Agricoles (conformément à la loi 2013-54 du 30 Décembre 2013 modifié par la loi n°2015-18 du 2 Juin 2015). Sachant que la variation 2019-2020 de 4 696 KDT représente les encaissements dans le cadre de la prise en charge par l'Etat des risques de change relatifs aux emprunts BID et FADES.

(2) Il s'agit essentiellement des provisions sur l'ancien personnel, comptes rattachés et sur subvention PCF.

NOTE N°4 : BILAN PASSIF

4-1. Banque Centrale et CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **1 875 KDT** contre un solde de **1 995 KDT** au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Compte CCP exploitation	(a)	1 875	1 993	-118
Compte CCP agence		-	2	-2
TOTAL(*)		1 875	1 995	-120

(a) Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Compte CCP 3024-84	1 763	1 763	-
Compte CCP 3127-81	112	111	1
Compte CCP TOUMOUH	-	119	-119
TOTAL	1 875	1 993	-118

4-2. Dépôts et avoirs des établissements financiers :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **77 KDT** contre un solde de **77 KDT** au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
STB Compte Exploitation	12	12	-
Compte BNA (4740)	65	65	-
TOTAL	77	77	-

4-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **22 267KDT** contre un solde de **19 895KDT** au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Comptes Courants	9 362	7 577	1 785
Comptes Chèques	1 912	1 948	-36
Comptes d'épargne	975	1 113	-138
Comptes de dépôt	1	-	1
Autres sommes dues à la clientèle	<u>10 017</u>	<u>9 257</u>	<u>760</u>
-Comptes spéciaux (MPJ+PCF+SUARL)	8 382	7 936	446
-Comptes blocage 1er Loyer IJARA	1 182	719	463
-Blocage constitué pour le compte de la clientèle	453	602	-149
TOTAL	22 267	19 895	2 372

4-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **1 380 090 KDT** contre un solde de **1 304 834 KDT** au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignations	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Total brut des emprunts et ressources spéciales		1 378 193	1 302 950	75 243
Ressources d'Emprunt	(1)	588 307	574 956	13 351
Ressources Gestion Pour Compte	(2)	789 886	727 994	61 892
Dettes rattachées		1 897	1 884	13
Total		1 380 090	1 304 834	75 256

4-4-1. Les Ressources d'Emprunt se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
MPJ FNE Programme spécifique	320 100	320 100	-
Emprunt FADES 1	8 126	9 287	-1 161
Emprunt FADES 2	107 602	109 256	-1 654
Ressources BID1	78	78	-
Fonds MOUDHARBA BID 2	73 735	76 235	-2 500
Programme LF 2017 ART 11	78 666	60 000	18 666
TOTAL	588 307	574 956	13 351

La ventilation des ressources d'emprunt et dettes rattachées selon la durée résiduelle au 31/12/2020 se présente comme suit:

Désignation	≤ 3 mois]3mois-6mois]]6mois-1an]]1an-2an]]2an-5an]	> 5 ans	TOTAL
Ressources d'Emprunt	3 327	-	4 488	13 784	54 511	512 197	588 307
Dettes rattachées	1 805	-	92	-	-		1 897
TOTAL	5 132	-	4 588	13 784	54 511	512 197	590 204

4-4-2. Les Ressources Gestion Pour Compte se présentent comme suit:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Dotation de L'Etat et FNE fin micro crédits	245 251	248 136	-2 885
Dotation FONAPRAM	233 792	228 992	4 800
Prime investissement / Etat (*)	-47 699	-47 700	1
Fonds INTILAK	111 535	101 526	10 009
Programme LF 2017 ART 11 MC	99 054	73 709	25 345
Ressources ONA-FR	37 299	34 405	2 894
Dotation FOSDAP	36 931	33 904	3 027
Subvention à recevoir FOSDAP	-34 154	-32 713	-1 441

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Fonds Minist. de l'Equip. et Trav. Publique	23 056	22 876	180
Fonds MAF	23 045	21 562	1 483
Ressources Ministère Agriculture MC	14 000	14 000	-
Programme Startup Education	10 820	-	10 820
Programme startup Commune	8 183	-	8 183
Prog. Loi de Finance Complém. 2015 (article 6)	8 066	8 066	-
Dotation Programme CPG	4 528	4 532	-4
Ressources ETAP MC	3 664	3 695	-31
Fonds QFF	2 482	2 482	-
FONDS GREEN START UP	2 193	1 544	649
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857	-
Fonds British Gaz	1 539	1 539	-
Ressources PRD	1 100	1 100	-
Ressources ETAP Autofinancement	692	643	49
Prêt Participatif Programme PNUD	588	588	-
Prog. Minist. de la Formation Prof. et de l'emploi	541	541	-
Micro crédit PDHL	444	444	-
FONDS ETAP TATAOUINE	422	1 609	-1 187
Ressource STORM	388	388	-
Micro crédit OVERSEAS	183	183	-
Fonds SEREPT	66	66	-
Micro crédit OMS	18	18	-
Fonds SSI PROJ ECO MAINTORING	2	2	-
TOTAL	789 886	727 994	61 892

(*) Ce solde tient compte d'un montant des commissions de gestion de 1 458 KDT perçue sur la ligne de financement FONAPRAM relatif à la période 1999-2009 après accord de la BCT.

4-5. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **89 209 KDT** contre un solde de **98 596 KDT** au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Provisions pour passifs et charges	(1)	4 145	3 100	1 045
Comptes régularisation et Créiteurs Divers	(2)	85 064	95 496	-10 432
TOTAL		89 209	98 596	-9 387

4-5-1 Le solde de la rubrique "Provisions pour passifs et charges" se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Provisions pour risques divers	(3)	4 008	2 983	1 025
Provisions sur Engagement par Signature		137	117	20
TOTAL		4 145	3 100	1 045

4-5-2. Le solde de la rubrique "Comptes régularisation et Crédeurs Divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Sièges, succursales et agences	44	70	-26
Comptes liaisons et centraux	44	70	-26
Comptes d'attente et de régularisation	11 964	19 506	-7 542
Personnel, charges à payer	9 732	9 316	416
Comptes d'attente (*)	1 154	1 210	-56
Comptes de régularisation	143	94	49
Valeur en compensation à régler	857	8 874	-8 017
Nafaa Elaam	78	12	66
Crédeurs divers	73 056	75 920	-2 864
Fournisseurs MPJ (**)	47 143	51 125	-3 982
Fournisseurs Mourabaha	3 727	7 356	-3 629
Fournisseurs IJARA	574	586	-12
Fournisseur d'immobilisation	359	400	-41
Auxiliaire de Justice (3*)	242	-	242
FNG à payer (4*)	14 720	8 566	6 154
Etat, impôts et taxes	6 287	6 187	100
Dette envers l'Etat	-	1 696	-1 696
Assurances à payer	4	4	-
TOTAL	85 064	95 496	-10 432

(*) Il s'agit essentiellement des recouvrements PCF encaissés par la banque et non encore identifié.

(**) Il s'agit des montants bloqués sur le compte des clients pour le règlement des factures fournisseurs MPJ.

(3*) Il s'agit du montant des factures des auxiliaires de justice en cours de règlement constaté suite à la mise en place du module contentieux au cours de l'année 2020.

(4*) Cette rubrique comporte les montants encaissés au titre des indemnisations FNG.

4-5-3. Le solde de la rubrique "Provisions pour risques divers se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Provision Suspends CCP exploitation	1 029	754	275
Provision Suspends CCP AGENCE	164	163	1
Provision Suspends BCT	2	2	-
Provision Sur Caisse	3	3	-
Provisions pour risques divers	2 810	2 061	749
TOTAL	4 008	2 983	1 025

4-6. Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **92 821 KDT** contre **88 237 KDT** au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Capital (*)		60 000	60 000	0
Réserves	(1)	9 026	7 505	1 521
Résultats reportés		19 295	11 558	7 737
Résultat de l'exercice		4 500	9 174	-4 674
TOTAL		92 821	88 237	4 585

(*)La structure du capital est détaillée à la page 8.

4-6-1. Les réserves se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Reserve Légale	3 118	2 081	1 037
Réserve pour fonds social (*)	5 908	5 424	484
TOTAL	9 026	7 505	1 521

(*) Les réserves pour fonds social et se détaillent comme suit :

Détails Fonds Social	Montant
1- Solde au 31/12/2019	5 424
- Trésorerie	1 610
- Prêts au personnel	3 814
2- Ressources de l'année 2020	484
- Quote-part résultat de l'exercice précédent	400
- Intérêts des prêts au personnel	84
3- Solde au 31/12/2020	5 908
- Trésorerie	1 699
- Prêts au personnel	4 209

NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT

5-1. Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **46 780** contre **51 859 KDT** au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Produits des placements		25 016	26 117	-1 101
Intérêts sur crédits	(1)	18 005	22 884	-4 879
Produits sur opérations Mourabaha		1 501	1 542	-41
Produits sur opérations Ijara		2 258	1 316	942
TOTAL		46 780	51 859	-5 079

5-1-1. Les Intérêts sur crédits, ce compte se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Intérêts sur crédits MT	5 316	8 848	-3 532
Intérêts sur crédits FNE	6 405	7 615	-1 210
Intérêts sur crédits FADES2	3 827	3 997	-170
Intérêts sur crédits PCF	115	168	-53
Intérêts sur crédits Agence	989	1 317	-328
Intérêts sur crédits Art 11 LF2017	1 153	765	388
Intérêts sur crédits Consolidé	194	161	33
Récupération frais sur crédit BID	6	13	-7
Total	18 005	22 884	-4 879

5-2. Commissions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Commissions sur compte		355	402	-47
Commissions d'études		1 826	1 920	-94
Commissions sur opérations Mourabaha		136	243	-107
Commissions sur opérations IJARA		79	47	32
Commissions de gestion	(1)	3 353	3 644	-291
Total		5 748	6 256	-508

5-2-1. Les commissions de gestion se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Commissions de gestion lignes MICRO CREDIT	1 341	1 523	-182
Commissions de gestion art 11 MC	368	219	149
Commissions de gestion FONAPRAM	442	501	-59
Commissions de gestion ONA	311	402	-91
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	1	1	-
Commissions de gestion INTILAK	151	202	-51
Commissions de gestion MAF	341	194	147
Commissions de gestion BTP	102	461	-359
Commissions de gestion CPG	3	63	-60
Commissions de gestion PNUD	1	-	1
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	-37	13	-50
Commissions de gestion FOSDAP	4	4	-
Commissions de gestion Prog. Entreprise Solidaire	1	1	-
Commissions de gestion stat up Education	290	-	290
Commissions de gestion stat up Commune	23	-	23
Commissions de gestion green stat up	11	60	-49
TOTAL	3 353	3 644	-291

5-3. Intérêts Encourus et charges assimilées

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Intérêts sur emprunt FADES	3 520	3 778	-258
Intérêts sur emprunt BID	2 216	2 291	-75
Autres intérêts	307	71	236
TOTAL	6 043	6 140	-97

5-4. Dotations aux provisions et résultats des corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	<u>5 532</u>	<u>6 243</u>	<u>-711</u>
Dotation aux provisions sur Crédits	4 984	6 307	-1 323
Dotation aux provisions clients Succursales	-218	-81	-137
Dotation / Reprise aux provisions additionnelle	-	-2	2
Dotation aux provisions sur Financement Mourabaha	766	338	428
Dotation / Reprise aux provisions collective	-	-319	319
Dotations nettes aux provisions pour passifs	<u>1 024</u>	<u>-409</u>	<u>1 433</u>
Dotation / Reprise aux provisions pour risques	749	-408	1 157
Dotation / Reprise aux provisions trésorerie	275	-1	276
TOTAL	6 556	5 834	722

5-5. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Dotation aux provisions pour titres participation	167	296	-129
TOTAL	167	296	-129

5-6. Frais de personnel :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **19 960 KDT** contre un solde de **19 011 KDT** au 31 décembre 2019 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Salaires, primes et appointements	15 572	14 988	584
Charges Sociales	3 125	2 891	234
Assurances Groupe	610	681	-71
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	550	382	168
Autres frais	103	69	34
TOTAL	19 960	19 011	949

5-7. Charges générales d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **6 821KDT** contre un solde de **7 473KDT** au 31 décembre 2019 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Entretien et réparation	1038	1 008	30
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	1 470	2 271	-801
Honoraires et autres services	630	201	429
Publicité et relations publiques	346	560	-214
Intervention Amicale BTS	731	800	-69
Loyers	729	651	78
Fournitures	215	263	-48
Fournitures non stockées	625	842	-217
Nettoyages et gardiennage	170	102	68
Impôts et taxes	594	584	10
Don et subvention	9	-	9
Voyages et déplacements	13	23	-10
Autres	251	168	83
TOTAL	6 821	7 473	-652

5-8. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires:

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Profit réalisé sur Immobilisation Corporelle	172	71	101
PERTES EXCEPTIONNELLES	-3	-27	24
Solde gain \ perte d'apurement	9	-	9
TOTAL	178	44	134

5-9. Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés au 31/12/2020 s'élève à 4 538 KDT et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020
Bénéfice comptable avant impôt	9 687
+ Réintégrations	4 123
- Déductions	843
Résultat fiscal	12 967
Impôt sur les bénéfices (35%)	4 538

6. Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Taxes conjoncturelles	-1 119 (***)	-706 (*)	-413
Dons exceptionnels	-1 450 (**)	-	-1 450
TOTAL	-2 569	-706	-1 863

(*) Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi n°2019-78 du 23/12/2019 portant loi de finances pour l'année 2020, la BTS a constaté une contribution sociale solidaire au profit du budget de l'Etat d'un montant de 706 KDT au 31/12/2019. Cette contribution correspond à 3% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

(**) Ces Dons exceptionnels ont été accordés dans le cadre de l'effort national de lutte contre le COVID 19.

(***) Les Taxes conjoncturelles se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2019	31/12/2020	31/12/2020
Bénéfice imposable	23 531	12 967	12 967
Taux	2%	3%	2%
Taxe conjoncturelle	470	389	259
TOTAL de la charge comptabilisé au 31/12/2020			1 119

- 470 KDT : Conformément aux dispositions du Décret N° 30-2020 du 10 Juin 2020, la BTS a payé une contribution conjoncturelle au budget de l'Etat COVID 19. Cette contribution correspond à 2% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'année 2019.
- 389 KDT : Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi n°2019-78 du 23/12/2019 portant loi de finances pour l'année 2020, la BTS a constaté une contribution sociale solidaire au profit du budget de l'Etat. Cette contribution correspond à 3% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'année 2020.
- 259 KDT : Conformément aux dispositions du Décret N° 30-2020 du 10 Juin 2020, la BTS a constaté une contribution conjoncturelle au budget de l'Etat COVID 19. Cette contribution correspond à 2% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'année 2020.

NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **648 KDT** contre **595KDT** au 31 décembre 2019, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

6-2. Engagements de financement donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **87 310KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Engagement BTS + FNE CMT	26 666	44 242	-17 576
Engagement BTS FONAPRAM 2EME GENERATION	11 018	11 060	-42
Engagement BTS LF 2017 ART 11	13 741	10 111	3 630
Engagement BTS MOURABAHA	2 446	6 491	-4 045
Engagement BTS PROG LFC 2015 PRÊT PARTICIPATIF	35	709	-674
Engagement BTS INTILAK	1 809	2 360	-551

Engagement BTS IJARA	16 027	15 274	753
Engagement BTS MAF	3 301	7 254	-3 953
Engagement BTS FONAPRAM	-	30	-30
Engagement BTS + FNE CCT	1 163	1 466	-303
Engagement BTS ONA	1 703	3 413	-1 710
ENGAGEMENT FIANCEMENT CCT (Avance sur Subvention Agricole) FP	2 459	1 443	1 016
Engagement BTS Succursale	314	497	-183
Engagement BTS CPG	-	410	-410
Engagement en vers le Fournisseur TAMKIN	296	367	-71
Engagement en vers le Fournisseur IJARA	4 133	4 383	-250
Engagement BTS BTP	172	241	-69
Engagement BTS GREEN START UP	186	227	-41
Engagement BTS START UP Education	758	-	758
Engagement BTS START UP Commune	997	-	997
Engagement BTS ETAP	6	16	-10
Engagement BTS dotation QFF CCT	80	80	-
Engagement BTS FOSDAP	-	2	-2
TOTAL	87 310	110 076	-22 766

6-3. Engagements de financement reçus :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **72 692 KDT** et représente les engagements reçus de la clientèle relatifs aux intérêts contractuels.

6-4. Garanties reçues:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2020 à **1 257 442 KDT** et représente les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits de la BTS, ainsi que les crédits accordés sur les fonds gérés pour le compte d'autrui.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	562 307	527 464	34 843
Garantie reçue sur fonds gérer pour compte d'autrui	695 135	629 889	65 246
TOTAL	1 257 442	1 157 353	100 089

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

De La Banque Tunisienne De Solidarité-BTS BANK

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Banque Tunisienne De Solidarité « BTS BANK »** (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **92 821 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **4 500 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2020, les intérêts et revenus assimilés et les commissions, portés au niveau du résultat, totalisent respectivement 46 780 KDT et 5 748 KDT, soit 99% du total des produits d'exploitation bancaire enregistrés au titre de l'exercice 2020.

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau des notes aux états financiers 2.2.2 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2020, les créances envers les clients s'élèvent à 1 294 916 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 51 240 KDT et les intérêts à recevoir sur ressource spéciale et agios réservés ont atteint 52 066 KDT.

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture et suivi des engagements, la Banque doit constituer des provisions à affecter spécifiquement à tout actif classé, ces provisions se déterminent compte tenu des garanties reçues. La constitution de ces provisions pour couverture des actifs classés est une question clé de notre audit, étant donné que la valeur des engagements est significative dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 (82% de la valeur des actifs de la banque). Dans le cas de la Banque Tunisienne de Solidarité, ces provisions se déterminent compte tenu des garanties reçues de la part du Fonds National de Garantie (FNG), qui consistent à ce que, si une relation de la banque s'avère insolvable et après épuisement de toutes les voies de recours judiciaires, le FNG assure le remboursement de 90% du principal de la créance impayée.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- S'assurer de la capacité de la Banque à satisfaire les exigences de dépôt de dossiers d'exécution de la garantie recevables par le Fonds National de Garantie ;
- La fiabilité des informations fournies par le management de la Banque au sujet de sa capacité à exécuter la garantie FNG

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02/04/2021

Les Co-commissaires aux comptes

**P/Cabinet ICCA
Anis SMAOUI**

**P/Groupement CWG - CRD
Wajdi GUERFALA**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Tunisienne de Solidarité-BTS BANK-**

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (Autres que les rémunérations des dirigeants) :

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2020 et rentrant dans le champ d'application des articles susvisés.

Par ailleurs nos travaux n'ont pas révélé l'existence de pareilles opérations.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions conclues par la « BTS BANK » pour la gestion de la ligne de financement des microcrédits et celles pour la gestion des ressources FONAPRAM, FOSDAP, et le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi se sont poursuivies.

Les commissions perçues par la BTS BANK au titre de ces conventions au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020 en KDT
Commissions de gestion lignes MICRO CREDIT	1 341
Commissions de gestion du programme art 11 LF 2017 MC	368
Commissions de gestion FONAPRAM	442
Commissions de gestion ONA-FR	311
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	1
Commissions de gestion INTILAK	151
Commissions de gestion Ministère de la Femme	341

Commissions de gestion BTP	102
Commissions de gestion FOSDAP	4
Commissions de gestion Prog. ENTREPRISE SOLIDAIRE	1
Commissions de gestion GREEN STAT UP	11
Commissions de gestion STAT UP Education	290
Commissions de gestion STAT UP Commune	23
TOTAL	3 386

A l'exception des conventions citées ci-dessus, votre conseil d'administration ne nous a pas avisés d'aucune convention, au titre de l'exercice 2020, rentrant dans le cadre des articles ci-dessus mentionnés.

III-Obligations et engagements de la BTS BANK envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la BTS BANK envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1-1- La rémunération du Directeur Général a été fixée par l'arrêté de la présidence du gouvernement du 24 avril 2017, et ce, selon la première modalité du décret gouvernemental n°2015-2217 du 11 décembre 2015, fixant le régime de rémunération des chefs d'établissement et des entreprises publics et des sociétés à majorité publique. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses indemnités et primes, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphonique.

À la suite du départ à la retraite du Directeur Général au 31/12/2020, le conseil d'administration dans sa réunion du 12 février 2021, a décidé de lui attribuer une indemnité de départ à la retraite équivalent à 6 mois de salaires et une indemnité de congés payé équivalent à 3 mois de salaire, calculées sur le dernier salaire perçu.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé également de constituer une provision, inscrite dans les passifs, d'un montant de 705 240 DT, qui correspond à la régularisation de la rémunération du Directeur Général par rapport au décret gouvernemental n° 2015-968 du 06/08/2015 et à sa décision lors de sa réunion du 15/04/2019.

L'encours des crédits accordés par la Banque Tunisienne de Solidarité à son Directeur Général s'élève au 31 décembre 2020 à 32 453 DT.

1-2- La rémunération du Directeur Général Adjoint nommé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 14 Février 2014, est fixée par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses indemnités et primes, d'un quota de 400 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement de frais téléphoniques.

- L'encours des crédits accordés par la Banque Tunisienne de Solidarité à son Directeur Général Adjoint s'élève au 31 décembre 2020 à 204 613 DT.

2. Les Jetons de présence et indemnités spécifiques revenant aux administrateurs, présidents et membres des comités émanant du conseil d'administration :

L'assemblée générale ordinaire tenue le 30 Juin 2020 a fixé les montants au titre de l'exercice 2020, des jetons de présence et des primes revenant aux administrateurs, présidents et membres des comités émanant du conseil d'administration comme suit :

- Jetons de présence : 5 000 DT bruts par administrateur ;
- Indemnités nette de 1 000 DT pour chaque réunion au profit du président de chaque comité émanant du conseil d'administration sans dépasser 6 000 DT nets par exercice pour chaque président du comité ;

- Indemnités nette de 500 DT pour chaque réunion au profit de chaque membre des comités émanant du conseil d'administration sans dépasser 3 000 DT nets par exercice pour chaque membre des comités.

3. Les obligations et engagements de la BTS BANK envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit :

(En DT)

Nature de la rémunération	Directeur général		Directeur général Adjoint		Administrateurs et membres de comités	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	211 892		189 894	34 775	72 500	151 500
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	1 666	22 790	-	-
Indemnité de départ à la retraite et congés payés	115 314	115 314				
Provision pour régularisation de la rémunération du DG	705 240	705 240				
Total	1 032 446	840 554	191 560	57 565	72 500	151 500

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués

Tunis, le 02/04/2021

Les Co-commissaires aux comptes

P/Cabinet ICCA
Anis SMAOUI

P/Groupement CWG - CRD
Wajdi GUERFALA